CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E160748** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2026**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2000

Raison sociale : CROIX PHILIPPE

Forme juridique : ART
DEPUIS LE 22/05/2024

Capital : 0

LIEU-DIT LE CROZ
131 CHEMIN DES CROIX
38700 SARCENAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM GRENOBLE 429051477RM038

Siret : 429 051 477 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 035358

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 138075336 E 001

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 138075336 E 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 06 14 54 00 56 **Fax :**

Portable : 06 84 77 50 85

Responsabilité légale :
CROIX PHILIPPE ARTISAN

Site Internet :

E-mail : fifi.crx.38@free.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 269 546 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	01/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 15:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.